

Annexe B
Rapport d'état détaillé relatif
aux recommandations
depuis 2010

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Aide financière à l'industrie	Développement économique	2010	2	2	31	Nous avons recommandé que le ministère établisse d'autres objectifs mesurables pour le PAFI pour permettre l'évaluation du PAFI sous différents angles.	Non mise en oeuvre
Aide financière à l'industrie	Développement économique	2010	2	2	43	Nous avons recommandé que le ministère fasse enquête pour déterminer les raisons pour lesquelles les documents exigés ne sont pas remis en temps opportun et trouve d'autres moyens d'obtenir l'information en temps opportun de ses clients.	Mise en oeuvre
Aide financière à l'industrie	Développement économique	2010	2	2	53	Nous avons recommandé que le ministère établisse des directives et des procédures relativement à la vérification de l'information financière des clients autre que leurs états financiers vérifiés.	Non acceptée
Aide financière à l'industrie	Développement économique	2010	2	2	62	Nous avons recommandé que le ministère établisse des directives et des procédures pour la vérification de l'information fournie par les bénéficiaires d'aide avant de renoncer à un prêt.	Mise en oeuvre
Aide financière à l'industrie	Développement économique	2010	2	2	75	Nous avons recommandé que [Développement économique] établisse des directives et des procédures concernant les types d'analyse financière qui devraient être effectués pour repérer les risques de perte éventuelle et les mesures d'atténuation qui devraient être prises à la lumière des risques cernés.	Non acceptée
Aide financière à l'industrie	Développement économique	2010	2	2	94	Nous avons recommandé que le ministère fasse rapport à l'Assemblée législative sur la mesure dans laquelle le PAFI atteint les cibles du ministère.	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Aide financière à l'industrie	Développement économique	2010	2	2	105	Nous avons recommandé que [Développement économique] mette en place un processus de surveillance pour évaluer directement les progrès de chaque bénéficiaire d'un prêt-subvention, comparativement au calcul du délai de récupération original. Cette évaluation devrait s'attarder sur chacun de trois éléments du calcul du délai de récupération original : le facteur de risque, le montant estimatif de l'augmentation différentielle de la feuille de paye et le taux de l'impôt sur le revenu.	Non acceptée
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	45	Le Secrétariat devrait fournir davantage de renseignements sur les représentants en immigration, notamment en indiquant ce à quoi un requérant devrait s'attendre lorsqu'il prend des dispositions avec un représentant en immigration.	Mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	46	Le Secrétariat devrait songer à mettre l'information fournie sur son site Web au sujet du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick dans la langue des pays où se trouvent les marchés ciblés par le programme.	Mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	67	Le Secrétariat devrait élaborer et implanter des procédures de suivi adéquates pour le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick.	Non mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	68	Le Secrétariat devrait s'assurer que la catégorie affaires révisée est étayée par des directives et des procédures documentées, par des formulaires et des dossiers ayant trait au dépôt remboursable sous conditions de 75 000 dollars et par des contrôles adéquats pour la réception et le déboursement des dépôts.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	69	Les rôles et les responsabilités concernant le suivi des activités des candidats admis devraient être clairement assignés aux membres du personnel. Les membres du personnel qui s'occupent du traitement des nouveaux dépôts remboursables sous conditions (réception, enregistrement, contrôle, remboursement, etc.) devraient recevoir une formation appropriée.	Mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	70	Le Secrétariat devrait s'assurer que les dépôts remboursables sous conditions de 75 000 dollars, qui sont exigés des candidats de la catégorie affaires, sont bien enregistrés dans un compte distinct et que des rapprochements réguliers sont effectués en regard du statut des candidats.	Mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	71	Le Secrétariat devrait obtenir les ressources supplémentaires nécessaires pour assurer un suivi adéquat des activités des candidats admis.	Mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	77	Le Secrétariat devrait s'assurer que tous les membres du personnel connaissent bien la directive sur les conflits d'intérêts et comprennent bien comment elle s'applique à leur travail et au Programme des candidats du Nouveau-Brunswick.	Mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	78	Le Secrétariat devrait s'assurer que le Programme des candidates du Nouveau-Brunswick est adéquatement étayé par des directives et des procédures documentées.	Non mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	84	Le Secrétariat devrait s'assurer qu'un projet pilote est bien planifié et documenté avant d'être mis en oeuvre.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	85	Le Secrétariat devrait conclure des ententes par écrit avec les parties qui participent à la réalisation des projets pilotes, afin d'énoncer clairement leurs responsabilités et d'établir un cadre de présentation de rapports ou un plan de communication aux fins de reddition de comptes.	Mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	86	Le Secrétariat devrait s'assurer que chaque projet pilote est évalué.	Mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	90	Le Secrétariat devrait examiner sa structure organisationnelle et songer à déplacer la Direction de l'établissement et du multiculturalisme de façon qu'elle se retrouve dans la même direction que le PCNB, au sein de la Division de l'immigration.	Mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	104	Le Secrétariat devrait s'assurer que le Programme des candidates du Nouveau-Brunswick respecte l'entente Canada-Nouveau-Brunswick.	Non mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	105	Le Secrétariat devrait élaborer et mettre en œuvre un plan d'évaluation qui lui permettrait de mesurer le rendement du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et de déterminer s'il atteint son objectif «d'augmenter les avantages économiques de l'immigration dans la province.» Des mesures correctives devraient être prises afin de combler des lacunes relevées par l'évaluation.	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	108	Le Secrétariat devrait établir des objectifs, des indicateurs de rendement et des procédures de suivi afin d'évaluer le rendement du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick.	Non mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	111	Le Secrétariat devrait élaborer et mettre en œuvre une approche qui lui permettrait de mesurer régulièrement le rendement du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et de comparer le rendement aux objectifs fixés dans la « <i>Stratégie de croissance démographique</i> ».	Non mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	118	Le Secrétariat devrait revoir les objectifs d'immigration fixés dans la stratégie et établir un plan d'action précis pour atteindre ses objectifs.	Non mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	119	Le Secrétariat devrait élaborer des plans opérationnels annuels à utiliser dans son travail quotidien, ce qui se traduirait par l'atteinte des objectifs annuels fixés dans la « <i>Stratégie de croissance démographique</i> ».	Non mise en oeuvre
L'immigration et le Programme des Candidats du Nouveau-Brunswick	Éducation postsecondaire, Formation et Travail	2010	2	3	123	Pour améliorer la reddition de comptes devant l'Assemblée législative et le public, le Secrétariat devrait rendre compte du rendement du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick à la fois sur son site Web et dans le rapport annuel du Ministère.	Non mise en oeuvre
Banque d'oeuvres d'art	Tourisme, Patrimoine et Culture	2010	2	4	37	Nous avons recommandé que les risques associés à la sécurité de la base de données de la Banque d'oeuvres d'art soient gérés.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Banque d'oeuvres d'art	Tourisme, Patrimoine et Culture	2010	2	4	38	Nous avons recommandé que le ministère prenne des mesures pour éliminer le risque associé au manque de séparations des fonctions relevé ci-dessus. Une solution pourrait être de confier à quelqu'un d'autre que la coordonnatrice de la Banque d'oeuvres d'art la responsabilité d'entrer l'information dans la base de données de la banque.	Mise en oeuvre
Banque d'oeuvres d'art	Tourisme, Patrimoine et Culture	2010	2	4	39	Nous avons recommandé que le personnel de la Banque d'oeuvres d'art fasse régulièrement rapport sur l'état de la collection de la banque à la haute direction du ministère.	Mise en oeuvre
Banque d'oeuvres d'art	Tourisme, Patrimoine et Culture	2010	2	4	49	Nous avons recommandé que le personnel de la Banque d'oeuvres d'art s'assure que l'espace d'entreposage à Kings Landing est adéquat et que toutes les oeuvres sont protégées de manière appropriée durant leur entreposage.	Mise en oeuvre
Banque d'oeuvres d'art	Tourisme, Patrimoine et Culture	2010	2	4	63	Nous avons recommandé que le ministère détermine si l'objectif actuel du programme visant l'acquisition et le maintien d'une collection permanente d'oeuvres d'artistes visuels du Nouveau-Brunswick est toujours atteignable, ou s'il devrait être modifié pour tenir compte des ressources limitées dont dispose la Banque d'oeuvres d'art. Si l'objectif est considéré comme toujours approprié, alors le ministère devrait affecter des fonds suffisants à la Banque d'oeuvres d'art pour lui permettre d'assurer en permanences le bon état de toutes les oeuvres.	Mise en oeuvre
Banque d'oeuvres d'art	Tourisme, Patrimoine et Culture	2010	2	4	75	Nous avons recommandé que le personnel de la Banque d'oeuvres d'art envisage, lorsque c'est faisable, de mettre en oeuvre d'autres solutions pour accroître l'exposition du public à la collection.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Banque d'oeuvres d'art	Tourisme, Patrimoine et Culture	2010	2	4	79	Nous avons recommandé que le ministère présente de l'information sur le rendement de la Banque d'oeuvres d'art dans son rapport annuel.	Mise en oeuvre
Magasins de franchise	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2010	2	5	36	Nous avons recommandé que les futurs examens du réseau de détail d'ANBL comprennent une évaluation de tous les modes de prestation de services et ne se limitent pas à la structure actuelle du réseau de détail.	N'est plus applicable
Magasins de franchise	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2010	2	5	42	Nous avons recommandé qu'ANBL consigne les examens complets de magasins qu'elle effectue. Le processus devrait comprendre les informations nécessaires à l'appui de toute décision concernant le réseau de détail.	N'est plus applicable
Magasins de franchise	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2010	2	5	51	Nous avons recommandé qu'ANBL établisse un mandat pour le comité des magasins de franchise.	N'est plus applicable
Magasins de franchise	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2010	2	5	55	ANBL devrait s'assurer qu'une vérification du casier judiciaire est effectuée avant d'accorder une franchise.	Mise en oeuvre
Magasins de franchise	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2010	2	5	58	Nous avons recommandé que toute modification apportée au rapport de recommandation par le comité des magasins de franchise soit approuvée et consignée dans le procès-verbal des réunions du comité.	N'est plus applicable
Magasins de franchise	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2010	2	5	61	Nous avons recommandé que la «Liste de contrôle de visite chez le demandeur» soit remplie dans tous les cas. Dans le cas où une partie de la liste de contrôle ne s'applique pas à un demandeur, il faudrait l'indiquer sur la liste et inscrire une raison.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Magasins de franchise	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2010	2	5	73	Nous avons recommandé qu'ANBL se conforme à sa politique sur la cession de biens. En particulier, ANBL devrait déterminer et consigner la valeur de tous les biens visés par l'achat potentiel d'un magasin actuel.	N'est plus applicable
Magasins de franchise	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2010	2	5	75	ANBL devrait apporter des changements au Programme de magasins de franchise afin d'exiger qu'ANBL remette une liste détaillée des biens à céder dans les cas qui comprennent l'achat d'un magasin actuel de la société.	N'est plus applicable
Magasins de franchise	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2010	2	5	77	ANBL devrait réviser le Programme de magasins de franchise afin d'exiger que les demandeurs potentiels dressent la liste des biens visés par leur offre lorsque l'offre comporte un engagement à acheter le magasin actuel de la société.	N'est plus applicable
Magasins de franchise	Société des alcools du Nouveau-Brunswick	2010	2	5	108	Nous avons recommandé qu'ANBL examine la façon dont elle surveille la conformité des magasins de franchise pour s'assurer que les méthodes et les procédures utilisées sont rentables et efficaces, prenant en considération les secteurs de risque qui touchent ANBL.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Commissions d'épuration des eaux usées	Environnement et gouvernements locaux	2011	1	1	44	<p>Nous recommandons que le ministère de l'Environnement [et Gouvernements locaux] établisse d'autres exigences législatives visant à renforcer la gouvernance et la reddition de comptes des commissions d'épuration des eaux usées de la province. À cet égard, le Ministère devrait élaborer un règlement qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fixe des limites précises pour la durée des mandats de toutes les nominations aux conseils des commissions d'épuration des eaux usées. Les membres qui siègent aux conseils provinciaux depuis le plus longtemps (c.-à-d. ceux qui siègent depuis 20 ans ou plus) devraient être remplacés immédiatement, et d'autres qui sont en poste depuis plus longtemps que la durée maximale prescrite par la loi devraient être remplacés au cas par cas aussitôt qu'il est pratique de le faire; • prescrit toute exigence locale ou provinciale qui s'applique à la nomination de membres régionaux ou d'autres représentants aux conseils (c.-à-d. nominations par ou venant des municipalités, des réserves autochtones, etc.); • prescrit les rôles, les responsabilités et les obligations en matière de reddition de comptes du gouvernement, des membres de conseils, des municipalités et des parties prenantes clés; 	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Commissions d'épuration des eaux usées	Environnement et gouvernements locaux	2011	1	1	44	<ul style="list-style-type: none"> • établit des exigences en matière de rapports annuels pour les commissions d'épuration des eaux usées ainsi que des procédures pour l'approbation des budgets annuels et des plans d'activités; • établit que tous les membres du bureau de direction du conseil, y compris la présidence, sont élus parmi les membres nommés; • exige que toutes les commissions qui fournissent des services à une ou à plusieurs municipalités créent un comité de direction technique qui, dans la mesure du possible, comprend du personnel des services • d'ingénierie de ces municipalités de façon à assurer la nature acceptable des projets d'immobilisations de la commission et comme source de conseils techniques; • établit d'autres modalités qui sont • jugées appropriées dans les circonstances. 	Mise en oeuvre
Commissions d'épuration des eaux usées	Environnement et gouvernements locaux	2011	1	1	45	Nous recommandons également que le Bureau du Conseil exécutif modifie le document de politique provincial intitulé Politique de nomination aux organismes, conseils et commissions du Nouveau-Brunswick pour exiger la limitation de la durée des mandats de toutes les nominations par le gouvernement aux organismes, conseils et commissions.	Non mise en oeuvre
Commissions d'épuration des eaux usées	Environnement et gouvernements locaux	2011	1	1	46	Nous recommandons que le ministère de l'Environnement [et gouvernement locaux] s'assure que les postes vacants aux conseils des commissions d'épuration des eaux usées sont pourvus en temps opportun.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Commissions d'épuration des eaux usées	Environnement et gouvernements locaux	2011	1	1	47	<p>Nous recommandons que le ministère de l'Environnement [et gouvernement locaux] s'assure que tous les conseils des commissions d'épuration des eaux usées de la province reçoivent une orientation continue dans les domaines de la gouvernance et de la reddition de comptes. Cette orientation pourrait comprendre, mais sans s'y limiter, des aspects tels que les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la préparation de profils pour les postes au conseil et des autres critères de sélection à des fins de référence pour les organismes responsables des nominations; • les rôles et les responsabilités des membres des conseils des commissions; • comment tenir la direction responsable du rendement; • les comités du conseil; • l'obligation redditionnelle des membres des conseils des commissions envers les parties prenantes de la commission; • les mesures à prendre lorsqu'une commission veut intervenir dans des domaines qui dépassent son mandat prescrit par la loi. 	Mise en oeuvre
Commissions d'épuration des eaux usées	Environnement et gouvernements locaux	2011	1	1	59	<p>Nous recommandons que les mesures nécessaires soient prises par le ministère de l'Environnement [et Gouvernements locaux] pour veiller à ce que les commissions d'épuration des eaux usées se conforment à la Loi sur les achats publics.</p>	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Commissions d'épuration des eaux usées	Environnement et gouvernements locaux	2011	1	1	127	Nous recommandons que le ministère de l'Environnement [et Gouvernements locaux], en consultation et en accord avec les villes de Moncton, de Dieppe et de Riverview, évalue la composition actuelle du conseil de la CÉEUGM à la lumière de nos constatations au sujet des pratiques discutables de gouvernance, de reddition de comptes et de gestion financière. Il faut s'assurer tout spécialement que la CÉEUGM fonctionne selon un cadre de gouvernance moderne et qu'elle est bien placée pour servir les contribuables de Moncton, de Riverview et de Dieppe dans le cadre de son mandat prescrit par la loi.	Mise en oeuvre
Commissions d'épuration des eaux usées	Environnement et gouvernements locaux	2011	1	1	128	Une fois le conseil de la CÉEUGM est déterminée, le ministère de l'Environnement, en collaboration avec la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton, le ministère des Gouvernements locaux et les villes de Moncton, de Dieppe et de Riverview, devrait élaborer un plan visant expressément à améliorer : <ul style="list-style-type: none"> · les processus de gouvernance; · la gestion financière; · le contrôle et la surveillance; · la reddition de comptes; et · le respect des lois provinciales à la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton. 	Mise en oeuvre
École intermédiaire Eleanor W. Graham et école de Moncton-Nord	Transports et Infrastructure Partenariat public-privé	2011	3	2	26	Le ministère de [Transports et Infrastructure] devrait effectuer une évaluation préliminaire pour déterminer la meilleure méthode d'approvisionnement avant la prise de décision par le Cabinet sur la manière de procéder (mode de réalisation PPP ou traditionnel).	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
École intermédiaire Eleanor W. Graham et école de Moncton-Nord	Transports et Infrastructure Partenariat public-privé	2011	3	2	31	Le ministère des Finances devrait faire en sorte que le gouvernement obtienne l'approbation de l'Assemblée législative, dans le cadre du processus budgétaire, pour les engagements financiers de PPP portant sur les exercices futurs avant de conclure de tels contrats.	Mise en oeuvre
École intermédiaire Eleanor W. Graham et école de Moncton-Nord	Transports et Infrastructure Partenariat public-privé	2011	3	2	71	Le ministère de [Transports et Infrastructure] devrait documenter l'élaboration des hypothèses importantes utilisées dans l'analyse de l'optimisation des ressources, notamment l'évaluation de leur caractère raisonnable.	Mise en oeuvre
École intermédiaire Eleanor W. Graham et école de Moncton-Nord	Transports et Infrastructure Partenariat public-privé	2011	3	2	72	Le ministère de [Transports et Infrastructure] devrait examiner les hypothèses mises de l'avant par son expert-conseil en optimisation des ressources. Les examens et les discussions importantes devraient être documentés de manière appropriée.	Mise en oeuvre
École intermédiaire Eleanor W. Graham et école de Moncton-Nord	Transports et Infrastructure Partenariat public-privé	2011	3	2	73	Le ministère de [Transports et Infrastructure] devrait obtenir de son expert-conseil le modèle de flux de trésorerie actualisés comme partie intégrante de l'entente pour les futurs projets en PPP.	Mise en oeuvre
École intermédiaire Eleanor W. Graham et école de Moncton-Nord	Transports et Infrastructure Partenariat public-privé	2011	3	2	96	Le ministère de [Transports et Infrastructure] devrait effectuer une analyse de sensibilité qui comprend toutes les variables clés dans le processus d'estimation du coût d'un projet.	Mise en oeuvre
École intermédiaire Eleanor W. Graham et école de Moncton-Nord	Transports et Infrastructure Partenariat public-privé	2011	3	2	97	Le ministère de [Transports et Infrastructure] devrait renseigner le public sur les informations clés au cours du processus PPP.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
École intermédiaire Eleanor W. Graham et école de Moncton-Nord	Transports et Infrastructure Partenariat public-privé	2011	3	2	103	Le ministère de [Transports et Infrastructure] devrait effectuer un examen indépendant de contrôle préalable de l'évaluation de l'optimisation des ressources pour chaque projet en PPP proposé.	Mise en oeuvre
École intermédiaire Eleanor W. Graham et école de Moncton-Nord	Transports et Infrastructure Partenariat public-privé	2011	3	2	111	Pour s'assurer que les écoles publiques appartenant à la province sont bien entretenues tout au long de leur vie utile, le ministère de [Transports et Infrastructure], de concert avec les ministères des Finances et de l'Éducation, devrait : 1. élaborer et mettre en œuvre un système de gestion des actifs qui prévoit et établit les priorités des besoins pluriannuels en matière d'entretien et de réparation des biens immobiliers des écoles; 2. mettre en œuvre des mesures budgétaires pour protéger le financement à long terme requis pour l'entretien suffisant et continu des écoles.	Mise en oeuvre
École intermédiaire Eleanor W. Graham et école de Moncton-Nord	Transports et Infrastructure Partenariat public-privé	2011	3	2	117	Le ministère de [Transports et Infrastructure] devrait lancer un appel d'offres en vue d'obtenir plusieurs estimations d'honoraires lorsqu'il engage des conseillers pour des projets en PPP, étant donné l'importance du coût de ces services.	Mise en oeuvre
Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif	Assemblée législative et Conseil exécutif	2011	3	3	50	Nous avons recommandé que tous les frais de bureau de circonscription soient autorisés, payés, comptabilisés, surveillés et présentés par le Bureau du greffier de l'Assemblée législative. L'Assemblée législative et le Bureau du Conseil exécutif devraient apporter les modifications appropriées aux lignes directrices actuelles afin de faciliter ce changement.	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif	Assemblée législative et Conseil exécutif	2011	3	3	62	Afin d'améliorer la reddition de comptes, l'Assemblée législative devrait publier un rapport public sur le total des frais de bureau de circonscription réclamés par chaque député, que ces frais aient été payés par la greffière ou un ministère.	Non mise en oeuvre
Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif	Assemblée législative et Conseil exécutif	2011	3	3	74	Le Comité d'administration de l'Assemblée législative devrait instaurer des lignes directrices additionnelles pour les éléments d'actif d'un bureau de circonscription pour s'assurer que les achats effectués par les députés soient raisonnables (p. ex. moment, coût individuel ou fréquence des achats d'éléments d'actif).	Mise en oeuvre
Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif	Assemblée législative et Conseil exécutif	2011	3	3	83	Le Comité d'administration de l'Assemblée législative devrait évaluer si les lignes directrices actuelles en matière de cession des éléments d'actif d'un bureau de circonscription au moment du départ des députés donnent lieu au meilleur résultat financier possible pour la province. Dans la négative, le Comité devrait accorder à la greffière le pouvoir de recommander une politique révisée en matière de cession d'éléments d'actif. Une politique révisée pourrait, par exemple, privilégier en premier la réutilisation des biens au sein du gouvernement (p. ex. transférer les ressources technologiques au Programme des ordinateurs pour les écoles administré par le ministère de l'Éducation, et le mobilier et les agencements aux nouveaux députés ou à un ministère), plutôt que d'offrir ces biens en premier aux députés sortants à des prix réduits.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Frais de bureau de circonscription des députés de l'Assemblée législative et des membres du Conseil exécutif	Assemblée législative et Conseil exécutif	2011	3	3	89	Le Comité d'administration de l'Assemblée législative devrait élaborer une politique sur le contrôle des stocks pour les éléments d'actif achetés pour les bureaux de circonscription qui inclurait des contrôles semblables à ceux énoncés dans les politiques gouvernementales AD-1703 et AD-1704.	Mise en oeuvre
Entente sur le logement social de la SCHL	Développement social	2011	3	4	60	Nous avons recommandé que le Ministère élabore un plan à long terme détaillé pour permettre au gouvernement provincial de continuer à offrir des logements sociaux et à les entretenir. Ce plan devrait prévoir un financement suffisant et une stratégie de financement visant à remédier à la détérioration du parc de logements.	Non mise en oeuvre
Entente sur le logement social de la SCHL	Développement social	2011	3	4	74	Étant donné les difficultés auxquelles les programmes pourraient faire face à l'avenir, compte tenu de la baisse continue du financement, de l'expiration de l'Entente sur le logement social en 2034, de la détérioration du parc de logements et de la nécessité de maintenir un programme de logement social, nous avons recommandé que l'évaluation des programmes soit effectuée dans le but de mettre au point une stratégie pour traiter de telles questions et assurer la conformité à l'entente.	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Assurance-maladie Paiements aux médecins	Santé	2012	2	2	42	<p>Nous recommandons que le ministère élabore un plan d'action, comprenant des étapes et des échéanciers précis, en vue de corriger les faiblesses que nous avons relevées dans notre travail. Le plan d'action devrait inclure, sans s'y limiter, ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la surveillance de la rémunération des médecins, y compris toutes les méthodes de rémunération (paiements à l'acte, salaire, paiements à la vacation), du total des paiements ainsi que du plafond et du « compte de groupe d'appel » pour les médecins salariés. • Améliorer la fonction de vérification par les mesures suivantes : élargir l'étendue de la vérification pour englober tous les paiements d'Assurance-maladie; recourir à une stratégie de vérification axée sur les risques; s'assurer que l'unité de vérification possède les compétences et les informations nécessaires; rédiger des procédures pour l'autorisation, le traitement, l'enregistrement des reprises et des remboursements de recouvrements; présenter dans des rapports destinés au public la performance réelle de son unité de vérification en comparaison des objectifs de recouvrements et justifier les écarts; utiliser davantage le Comité de revue professionnelle, etc. 	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Assurance-maladie Paiements aux médecins	Santé	2012	2	2	42	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'application de la conformité des médecins avec la loi et les politiques ministérielles qu'effectue le ministère en établissant une politique en matière d'application et en mettant en oeuvre des conséquences pour les médecins qui ne se conforment pas, comme ceux qui surfacturent, facturent en double pour des services liés aux blessures en milieu de travail et ceux qui ne préparent pas de facturation pro forma. • S'assurer que les factures présentées pour des services de radiologie respectent la loi et que les paiements pour ces services font l'objet des mêmes contrôles des paiements, de surveillance et de vérification que les autres paiements à l'acte. • Améliorer et automatiser le processus de recouvrement des paiements d'Assurance-maladie portant sur les factures de Travail sécuritaire NB. 	Non mise en oeuvre
Assurance-maladie Paiements aux médecins	Santé	2012	2	2	43	Comme le gouvernement le fait pour la rémunération des employés et les paiements aux fournisseurs, et pour améliorer la reddition de comptes, nous recommandons que le ministère présente dans des rapports destinés au public la rémunération totale de chaque médecin, peu importe la méthode de rémunération – paiements à l'acte, salaire, paiements à la vacation ou autres modes de rémunération.	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Assurance-maladie Paiements aux médecins	Santé	2012	2	2	44	Afin d'améliorer la reddition de comptes, nous recommandons que le ministère présente dans des rapports annuels destinés au public des données sommaires relatives à la rémunération des médecins, telles que les suivantes: total des paiements pour chaque méthode de rémunération (paiements à l'acte, salaire, paiements à la vacation, autres modes de rémunération), rémunération des médecins par échelle monétaire, rémunération des médecins par spécialité, etc.	Mise en oeuvre
La cybersanté— Approvisionnement et conflit d'intérêts	Santé	2012	2	3	50	<p>Les constatations du rapport du Bureau du contrôleur concordent avec les nôtres. Les recommandations portant sur le processus d'approvisionnement dans le rapport du Bureau du contrôleur s'appliquent tout aussi bien à nos constatations. Le Bureau du contrôleur a formulé, notamment, les recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • [Traduction.] Les gestionnaires de contrats doivent s'assurer que les exigences de la <i>Loi sur les achats publics</i> sont respectées. Les exemptions accordées par le Ministre doivent être justifiées par écrit, en particulier lorsque des raisons de compétences particulières ou de source d'approvisionnement unique sont invoquées. • Un bon de commande doit être préparé avant que toute somme soit versée, et la valeur du bon de commande ne doit pas être dépassée. 	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
La cybersanté— Approvisionnement et conflit d'intérêts	Santé	2012	2	3	50	<ul style="list-style-type: none"> • Un énoncé des travaux signé doit toujours être obtenu avant le début des travaux. • Lorsqu'un contrat est négocié et signé avec un fournisseur, seul le contrat rédigé par le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit être utilisé. Les contrats dressés par les fournisseurs ne doivent pas être utilisés. 	Mise en oeuvre
La cybersanté— Approvisionnement et conflit d'intérêts	Santé	2012	2	3	51	<p>Outre les recommandations formulées par le Bureau du contrôleur, nous recommandons que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • pour éviter l'apport de modifications fréquentes aux contrats, le ministère de la Santé planifie et définit adéquatement l'étendue, les produits livrables, les échéanciers et les coûts de chaque contrat de TI et produise tous les documents exigés avant de signer le contrat ou d'autoriser le démarrage des travaux; • dans l'éventualité où des modifications sont requises à un contrat, le ministère de la Santé prépare les demandes de modifications et autorise les modifications aux contrats originaux de façon appropriée. 	Mise en oeuvre
La cybersanté— Approvisionnement et conflit d'intérêts	Santé	2012	2	3	69	<p>De façon générale, les constatations du rapport du Bureau du contrôleur concordent avec les nôtres. Les recommandations du Bureau du contrôleur portant sur les conflits d'intérêts s'appliquent tout aussi bien à nos constatations. Le Bureau du contrôleur a fait notamment les recommandations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • [Traduction.] Les employés et les entrepreneurs devraient avoir à confirmer chaque année qu'ils ont lu et compris la directive AD-2915 (Conflit d'intérêts). Cette attestation pourrait être intégrée à l'examen du rendement 	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
La cybersanté – Approvisionnement et conflit d'intérêts	Santé	2012	2	3	69	<p>annuel des employés. Comme le précise la directive AD-2915, l'employé doit aviser le cadre supérieur principal de toute situation de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve. Une documentation à l'appui devrait être versée au dossier.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les gestionnaires et les directeurs devraient se familiariser avec la signification et la définition de ce qu'est un « conflit d'intérêts apparent ». Le document publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada sur la question pourrait être une lecture utile. • Les entrepreneurs ne devraient pas occuper des postes de gestion au Ministère. Lorsque la situation est inévitable, des limites très strictes doivent être placées sur l'information financière à laquelle l'entrepreneur peut avoir accès, en particulier l'information sur ses concurrents. • Un entrepreneur qui siège au comité directeur d'un projet ne devrait pas participer aux discussions entourant les contrats et l'externalisation des travaux exigés par le projet. • Les entrepreneurs devraient être tenus de dévoiler les relations d'affaires qu'ils entretiennent avec d'autres entrepreneurs qui travaillent pour le Ministère si ces relations sont un partenariat ou une coentreprise. • Si un gestionnaire de projet ou un membre du comité directeur est un entrepreneur et aussi un partenaire ou un associé dans une entreprise d'experts-conseils, alors le Ministère ne devrait pas engager d'autres entrepreneurs de la même entreprise pour le projet. 	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
La cybersanté— Approvisionnement et conflit d'intérêts	Santé	2012	2	3	70	Nous recommandons que le ministère de la Santé élabore et mis en oeuvre un plan visant à éliminer le recours aux experts-conseils en tant que gestionnaires de projet. Le Ministère devrait aussi interdire aux experts-conseils de siéger aux comités d'évaluation des demandes de propositions ou des comités directeurs de projet.	Mise en oeuvre
La cybersanté— Approvisionnement et conflit d'intérêts	Santé	2012	2	3	81	Nous recommandons que le ministère de la Santé élabore et met en oeuvre un plan visant à confier à l'interne toutes les fonctions d'exploitation et d'entretien des systèmes TI au cours des deux prochaines années.	Mise en oeuvre
La cybersanté— Approvisionnement et conflit d'intérêts	Santé	2012	2	3	85	Nous recommandons que le Bureau du chef du service de l'information élabore une politique à l'échelle du gouvernement concernant l'approvisionnement, l'externalisation et la gestion des services d'experts-conseils en TI, et qu'il surveille son application. Cette politique devrait traiter et atténuer les risques concernant l'approvisionnement et les conflits d'intérêts des experts-conseils. Elle devrait aussi indiquer clairement les situations dans lesquelles le recours à des ressources en TI internes est plus approprié. Au minimum, la politique devrait exiger :	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
La cybersanté— Approvisionnement et conflit d'intérêts	Santé	2012	2	3	85	<ul style="list-style-type: none"> • que le rôle principal des experts-conseils en TI soit de fournir une expertise spécialisée au gouvernement, typiquement pour des projets de développement de systèmes; • que les tâches reliées à l'exploitation et à l'entretien des systèmes de TI soient confiées à l'interne, tout en prévoyant un transfert de connaissances par des experts du secteur privé à court terme; • qu'un processus d'appels d'offres, conforme à toutes les dispositions législatives applicables, soit suivi pour le choix des experts-conseils; • que toute exemption du processus d'appels d'offres soit correctement autorisée et accordée pour des motifs commerciaux valables qui sont défendables auprès du public; • que l'expertise interne au gouvernement soit suffisante pour superviser et gérer le travail des experts-conseils avant le démarrage d'un projet; • que la possibilité d'un conflit d'intérêts réel ou perçu de la part des experts-conseils sous contrat soit atténuée, notamment en exigeant que les gestionnaires de projet et les membres des comités clés des projets proviennent exclusivement des ressources internes; • que les niveaux de rémunération provinciaux pour le personnel de TI ne constituent pas un obstacle à la capacité du gouvernement d'embaucher et de maintenir en poste de façon permanente les ressources internes en TI nécessaires. 	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	49	Nous recommandons que le ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux établisse un mécanisme de résolution des différends dans le règlement sur les commissions de gestion des matières usées solides qui est prévu en vertu de la <i>Loi sur la prestation de services régionaux</i> au cas où un conseil d'une commission n'arrive pas à obtenir la majorité des deux tiers des voix nécessaire pour approuver un budget annuel, contracter des emprunts ou élire des membres de l'exécutif.	Mise en oeuvre
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	51	Nous recommandons que la province s'assure, par l'entremise du ministre de l'Environnement et Gouvernement locaux, que les futures nominations de représentants de district de services locaux aux conseils d'administration des nouvelles commissions de services régionaux soient faites dans les trois mois suivant la vacance.	Mise en oeuvre
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	58	Nous recommandons que chaque commission de services régionaux adopte les pratiques de bonne gouvernance suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • établir par écrit les rôles et les responsabilités du conseil d'administration, des administrateurs et des membres de l'exécutif; • établir par écrit et approuver le mandat de chacun des comités du conseil; • donner des séances d'orientation à tous les nouveaux membres du conseil; • établir par écrit un code de conduite pour le conseil d'administration, la direction et le personnel; • mettre sur pied un comité de gouvernance du conseil pour superviser l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques de bonne gouvernance. 	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	65	<p>Nous recommandons que toutes les commissions affichent sur leur site Web de l'information redditionnelle à jour, dont, au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les états financiers audités; • les rapports annuels; • les redevances de déversement en vigueur; • le nom des membres du conseil d'administration en indiquant le gouvernement local qu'ils représentent. 	Mise en oeuvre
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	79	<p>Nous recommandons que les commissions qui négocieront de futures ententes sur le transfert des déchets solides tiennent compte des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • voir quels sont les frais directs et les frais administratifs que les commissions ayant un site d'enfouissement engageant pour fournir le service aux commissions ayant des postes de transfert; • voir comment répartir ces coûts le plus équitablement possible dans l'établissement des redevances de déversement du site d'enfouissement en vertu de l'entente. 	Non mise en oeuvre
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	80	<p>Nous recommandons que les commissions ayant des postes de transfert explorent les économies de coûts possibles en expédiant leurs déchets solides à d'autres sites d'enfouissement dans la province avant de renouveler leur entente de transfert actuelle.</p>	Non mise en oeuvre
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	99	<p>Nous recommandons que le Ministère achève les ajouts au Règlement sur les matières désignées pour couvrir l'huile, le glycol et les déchets électroniques et qu'il demande au gouvernement d'approuver ces ajouts.</p>	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	100	Nous recommandons également que le Ministère élabore et mette en oeuvre d'autres programmes de responsabilité élargie des producteurs pour réduire encore davantage le volume de déchets solides envoyé dans les sites d'enfouissement du Nouveau-Brunswick.	Mise en` oeuvre
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	122	Nous recommandons que le Ministère s'assure que des objectifs de réacheminement ambitieux soient fixés pour les commissions régionales. Le Ministère devrait aussi surveiller la performance des commissions et s'assurer qu'il soit fait rapport publiquement du degré de succès de chaque commission dans l'atteinte des objectifs de réacheminement. Une possibilité serait que les commissions affichent leurs résultats en matière de réacheminement sur leur site Web.	Mise en oeuvre
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	123	Nous recommandons également que le Ministère appuie les commissions régionales de gestion des déchets solides dans la prestation de programmes améliorés de réacheminement pour les aider à atteindre leurs objectifs de réacheminement.	Mise en oeuvre
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	135	Étant donné l'importance des risques environnementaux et des coûts associés au dépôt illégal de déchets, nous recommandons que le Ministère développe une approche uniforme de conformité et d'exécution afin de mieux gérer le dépôt illégal dans la province.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	139	Nous recommandons que le Ministère s'assure que tous les lieux d'élimination des déchets de construction et de démolition de la province fassent l'objet d'une inspection sur place pour vérifier si ces sites acceptent uniquement les matériaux permis par leur certificat d'agrément d'exploitation et pour cerner toute autre préoccupation relative à l'environnement. La fréquence des inspections de chaque lieu d'élimination devrait être décidée en fonction de l'évaluation par le Ministère du risque de non-conformité qu'il présente.	Mise en oeuvre
Commissions de gestion des déchets solides	Environnement et Gouvernements locaux	2012	2	4	145	Nous recommandons que le Ministère élabore et mette en oeuvre, en accord avec les commissions individuelles, un plan prévoyant une participation continue du gouvernement dans l'éducation du public au sujet des questions reliées à la gestion des déchets solides. Cette participation devrait être axée sur des domaines qui sont d'intérêt provincial.	Mise en oeuvre
Entretien des immobilisations routières	Transports et Infrastructure	2012	2	5	78	Nous recommandons, afin d'optimiser les décisions et de réduire les coûts à long terme de la gestion des actifs, que le ministère procède, par ordre de priorité, à l'ajout de toutes les catégories d'actifs importants qui ne sont actuellement pas modélisés dans le système et qu'il adopte un calendrier en vue de leur inclusion.	Non mise en oeuvre
Entretien des immobilisations routières	Transports et Infrastructure	2012	2	5	83	Nous recommandons que le ministère fasse rapport sur les routes qui sont en très mauvais état et qu'il établisse des cibles d'optimisation propres à cette catégorie de routes dans le Système de gestion des actifs.	Mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Entretien des immobilisations routières	Transports et Infrastructure	2012	2	5	89	Nous recommandons que le ministère améliore encore plus le Système de gestion des actifs afin d'intégrer les facteurs qui ne sont pas reliés à l'état des routes, comme les débits de circulation, les indicateurs de sécurité et les préoccupations d'ordre environnemental, qui ont une incidence importante dans la sélection des projets.	Non mise en oeuvre
Entretien des immobilisations routières	Transports et Infrastructure	2012	2	5	114	Nous recommandons que le ministère établisse des directives pour encadrer les projets sélectionnés sans l'aide du Système de gestion des actifs et pour documenter la justification et les avantages de ces projets par rapport aux critères d'optimisation du Système de gestion des actifs.	Non mise en oeuvre
Entretien des immobilisations routières	Transports et Infrastructure	2012	2	5	115	Nous recommandons que le ministère communique, dans son rapport annuel, les conséquences que comportent la sélection et la réalisation de projets qui ne répondent pas aux critères d'optimisation du Système de gestion des actifs.	Mise en oeuvre
Entretien des immobilisations routières	Transports et Infrastructure	2012	2	5	118	Nous recommandons que le ministère offre une formation suffisante afin que des employés supplémentaires aient les compétences nécessaires pour utiliser le Système de gestion des actifs. Cette formation devrait comprendre notamment, mais non exclusivement, une connaissance des règles du processus d'optimisation.	Mise en oeuvre
Entretien des immobilisations routières	Transports et Infrastructure	2012	2	5	126	Nous recommandons que le ministère mette au point la politique sur les revêtements routiers (une politique qui aidera à déterminer le revêtement le plus approprié et le plus économique en tenant compte de circonstances particulières (c.-à-d. pierres concassées bitumées ou asphalte)). Une fois que la politique sera achevée, nous recommandons que le ministère incorpore le processus de sélection du revêtement routier dans le modèle d'optimisation du Système de gestion des actifs.	Non mise en oeuvre

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Entretien des immobilisations routières	Transports et Infrastructure	2012	2	5	130	Pour assurer la viabilité du réseau routier de la province au coût le plus économique possible, nous recommandons que le ministère tienne compte des coûts totaux du cycle de vie dans toutes les décisions concernant la construction de nouvelles routes. Nous recommandons également que le ministère obtienne des crédits budgétaires quand la décision est prise d'ajouter de nouvelles routes (comme les projets routiers menés sous forme de partenariat public-privé).	Non mise en oeuvre
Entretien des immobilisations routières	Transports et Infrastructure	2012	2	5	179	Nous recommandons que le ministère mette au point des mesures efficaces du rendement à l'égard de ses buts et objectifs établis, y compris des cibles précises et pertinentes par rapport auxquelles le rendement peut être mesuré.	Mise en oeuvre
Entretien des immobilisations routières	Transports et Infrastructure	2012	2	5	180	Nous recommandons que le rapport annuel du ministère décrive clairement l'état général du réseau routier par kilomètre dans chaque catégorie d'état que le ministère utilise (actuellement très bon, bon, passable et mauvais), dans le but de faire ressortir les conséquences à court, moyen et long terme de toute décision de ne pas suivre les recommandations sur les prévisions de financement du Système de gestion des actifs. Nous recommandons en outre que le ministère fasse rapport sur le niveau de la dette d'infrastructure attribuable au fait que l'entretien des immobilisations est reporté, afin de dresser un tableau complet de la situation du réseau routier et des risques pour sa sécurité et sa viabilité.	Mise en oeuvre
Foyers d'accueil	Développement social	2013	2	2	57	Nous recommandons que le ministère du Développement social établisse des normes de contrat pour les familles d'accueil.	*
Foyers d'accueil	Développement social	2013	2	2	58	Nous recommandons que le ministère du Développement social modifie ses normes afin de fournir une orientation complète et cohérente en matière d'approbation et de surveillance des foyers (d'accueil) provisoires.	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2015.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Foyers d'accueil	Développement social	2013	2	2	72	Nous recommandons que le ministère du Développement social respecte ses normes écrites pour les foyers d'accueil afin d'offrir un milieu sûr et sécuritaire pour les enfants qui doivent être séparés de leur famille.	*
Foyers d'accueil	Développement social	2013	2	2	86	Nous recommandons que le ministère du Développement social mette en oeuvre des procédures régulières de surveillance autant pour les bureaux régionaux que pour le bureau central afin d'assurer le respect de ses normes. Les procédures pourraient inclure, sans nécessairement s'y limiter, à : <ul style="list-style-type: none"> • un examen périodique d'un échantillon de dossiers pour vérifier le respect des normes; • un examen régulier des « dates d'approbation expirées » inscrites dans le système d'information électronique, accompagné d'un suivi pour s'assurer que la revue annuelle de la famille d'accueil est terminée à temps. 	*
Foyers d'accueil	Développement social	2013	2	2	107	Nous recommandons que le ministère du Développement social élabore une stratégie à long terme pour s'assurer qu'il y ait des foyers d'accueil suffisants et appropriés qui sont disponibles pour répondre aux besoins régionaux et aider à atteindre [Traduction] « L'objectif principal du programme des services résidentiels pour enfants... d'assurer des services résidentiels uniformes et de haute qualité pour les enfants qui sont pris en charge par le ministre de manière provisoire ou permanente. »	*
Foyers d'accueil	Développement social	2013	2	2	122	Nous recommandons que le ministère du Développement social étudie tous les taux et le financement liés aux foyers d'accueil et qu'il propose au gouvernement, le cas échéant, d'éliminer tout facteur dissuasif à l'égard des parents de famille d'accueil actuels ou potentiels. Cette étude devrait être achevée dans les douze mois suivant la publication de notre rapport.	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2015.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Foyers d'accueil	Développement social	2013	2	2	123	Nous recommandons que le ministère du Développement social révise les taux et le financement liés aux foyers d'accueil sur une base régulière et continue.	*
Foyers d'accueil	Développement social	2013	2	2	124	Nous recommandons que le ministère du Développement social prenne des mesures pour faire connaître davantage les frais pouvant être remboursés aux familles d'accueil.	*
Foyers d'accueil	Développement social	2013	2	2	125	Nous recommandons que le ministère du Développement social soit cohérent dans les montants remboursés aux familles d'accueil.	*
Foyers d'accueil	Développement social	2013	2	2	129	Nous recommandons que le ministère du Développement social rapproche son information sur les familles d'accueil (statistiques, données, noms) et celles de chacune des régions sur une base régulière afin de s'assurer que l'information utilisée par le bureau central aux fins de la planification du programme est complète et exacte.	*
Foyers d'accueil	Développement social	2013	2	2	134	Nous recommandons que le ministère du Développement social rende compte de l'efficacité du programme des Services résidentiels pour enfants dans des rapports destinés au public. Cette information sur le rendement devrait être incluse dans le rapport annuel du Ministère et sur son site Web.	*
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	46	Nous recommandons que le Ministère documente ses processus d'inspection des ponts en un seul manuel exhaustif.	*
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	47	Nous recommandons que le personnel du Ministère ait facilement accès à la version la plus récente et la plus complète de tout manuel ou de toute documentation dont fait mention le processus d'inspection.	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2015.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	62	Nous recommandons que le Ministère suive les lignes directrices du Manuel d'inspection des structures de l'Ontario pour signaler la détérioration des composants d'un pont et consigner des informations quantitatives telles que la largeur et l'étendue des fissures dans les rapports d'inspection. L'enregistrement de l'ampleur réelle des défauts conduit à une meilleure estimation des besoins de remise en état.	*
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	63	Nous recommandons que le Ministère inclue les dates d'achèvement proposées dans la section sur les recommandations d'entretien des rapports d'inspection. Ceci fournira des informations détaillées additionnelles à l'usage des hauts fonctionnaires du gouvernement et des membres de l'Assemblée législative, pour l'analyse des données de l'inventaire et la préparation de rapports sur le rendement.	*
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	69	Nous recommandons que le Ministère ajoute un indice de gravité comme composante de son processus d'évaluation des matériaux similaire à celui du Manuel d'inspection des structures de l'Ontario. Une échelle de notation normalisée devrait être utilisée.	*
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	75	Nous recommandons au Ministère de normaliser l'utilisation des codes de priorité dans le processus de présentation des rapports d'inspection.	*
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	79	Nous recommandons que le Ministère mette en œuvre et documente une procédure officielle de contrôle et d'assurance de la qualité pour l'inspection et la présentation de rapports. Dans un même temps, le Ministère devrait officialiser la supervision de l'équipe d'inspection par un ingénieur de structures. Cela pourrait inclure, mais sans s'y limiter : <ul style="list-style-type: none"> • un examen documenté par un ingénieur d'un échantillon aléatoire de rapports d'inspection des ponts complétés ainsi que des fichiers de photos; • une observation directe; • un réexamen ou une inspection sur le terrain. 	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2015

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	88	Nous recommandons que le Ministère établisse des lignes directrices pour la sélection des projets de réparation et de remplacement des ponts, et qu'il documente les raisons pour lesquelles les projets sont sélectionnés.	*
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	104	Nous recommandons que le Ministère définisse clairement le moindre coût du cycle de vie pour un pont et adopte cette approche pour établir la priorité de tous les travaux d'immobilisation sur les ponts, comme l'indique le Plan de gestion des actifs du Ministère pour les ponts et les ponceaux.	*
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	115	Nous recommandons que le Ministère rende public, annuellement, l'indice de l'état des ponts pour tous les ponts provinciaux désignés.	*
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	116	Nous recommandons que le Ministère établisse des objectifs mesurables relatifs à l'état des ponts provinciaux. Ces objectifs pourraient inclure l'établissement d'un indice cible sur l'état des ponts.	*
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	124	Nous recommandons que le Ministère fixe des objectifs pour son programme d'inspection des ponts et rende publics ces objectifs dans son rapport annuel, ainsi que les résultats réels et les raisons expliquant les écarts.	*
Ponts provinciaux	Transports et Infrastructure	2013	2	3	136	Le Ministère devrait élaborer et mettre en œuvre un plan à long terme afin de faire face aux manques à gagner de financement actuels et prévus dans le futur dans les programmes ordinaires et d'immobilisations pour l'entretien des ponts. Ce plan devrait être communiqué annuellement au cours du processus du budget d'immobilisations afin d'informer adéquatement les hauts fonctionnaires et les ministres du Cabinet.	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2015.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
L'approvisionnement en biens et services – phase I	Services gouvernementaux	2013	2	4	58	Nous recommandons que le MSG [Ministère des Services gouvernementaux] s'assure que le Règlement, les directives et les pratiques du gouvernement provincial concordent à l'interne et qu'ils concordent avec les accords commerciaux signés par le gouvernement provincial.	*
L'approvisionnement en biens et services – phase I	Services gouvernementaux	2013	2	4	71	Nous recommandons que le MSG [Ministère des Services gouvernementaux] exige que les ministères clients utilisent le système RPANB ou qu'il mette en œuvre un mécanisme permettant de saisir avec exactitude l'information sur l'utilisation des contrats d'approvisionnement et les modifications aux bons de commande.	*
L'approvisionnement en biens et services – phase I	Services gouvernementaux	2013	2	4	72	Nous recommandons que le MSG [Ministère des Services gouvernementaux] établisse un plan pour effectuer des examens périodiques des contrats importants afin de s'assurer que les entités gouvernementales obtiennent tous les avantages prévus au contrat, dont des réductions de prix, et que les fournisseurs respectent leurs obligations contractuelles.	*
L'approvisionnement en biens et services – phase I	Services gouvernementaux	2013	2	4	79	Nous recommandons que le MSG [Ministère des Services gouvernementaux] modernise et mette à jour la politique d'approvisionnement et le cadre de procédures utilisés par le gouvernement afin d'y inclure l'établissement d'une directive définissant les rôles et les responsabilités des entités qui participent à des fonctions d'approvisionnement critiques, en particulier entre le MSG à titre d'organisme central et les ministères clients.	*
L'approvisionnement en biens et services – phase I	Services gouvernementaux	2013	2	4	85	Nous recommandons que le MSG [Ministère des Services gouvernementaux] élabore une directive sur l'approbation des exemptions qui assure un équilibre entre le risque et la valeur de l'approvisionnement d'une part et les considérations liées aux délais d'autre part afin de mieux satisfaire les besoins du ministère client et les exigences du MSG en matière d'approbation.	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2015.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
L'approvisionnement en biens et services – phase I	Services gouvernementaux	2013	2	4	118	<p>Nous recommandons que le MSG [Ministère des Services gouvernementaux]:</p> <ul style="list-style-type: none"> • mette au point des critères efficaces qui permettent de déterminer quand les marchés importants devraient être visés par la <i>Loi sur les achats publics</i>, qu'il respecte les critères et qu'il établisse des procédures pour faire en sorte que la décision soit appuyée et documentée; • mette au point un processus d'examen efficace pour s'assurer qu'une seule et même personne ne puisse pas effectuer l'évaluation d'un projet d'approvisionnement et attribuer un bon de commande; • exige la conformité aux pratiques d'approvisionnement et s'assure qu'une documentation adéquate est versée au dossier pour prouver la conformité à la loi, aux règlements et aux directives. 	*
L'approvisionnement en biens et services – phase I	Services gouvernementaux	2013	2	4	129	<p>Nous recommandons que le MSG [Ministère des Services gouvernementaux] s'assure que tous les renseignements exigés soient inclus dans la demande d'exemption de façon que suffisamment d'information soit fournie pour justifier son approbation.</p>	*
L'approvisionnement en biens et services – phase I	Services gouvernementaux	2013	2	4	163	<p>Nous recommandons que le MSG [Ministère des Services gouvernementaux] crée des directives en matière de pratiques exemplaires et des lignes directrices visant les procédures pour, mais sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rehausser le rôle du spécialiste des achats pour inclure sa participation à des fonctions critiques comme assister aux visites obligatoires d'installations et siéger aux comités d'évaluation des demandes de propositions (DP); 	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2015.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
L'approvisionnement en biens et services – phase I	Services gouvernementaux	2013	2	4	163	<ul style="list-style-type: none"> • améliorer les pratiques en matière de gestion des documents pour assurer l'uniformité et l'intégralité de la documentation et une justification adéquate des décisions prises pour les séances de compte rendu des fournisseurs, les contrats finals et les évaluations de soumissions en réponse à une DP, de façon à remédier à des problèmes comme : <ul style="list-style-type: none"> • des documents d'évaluation manquants ou incomplets; • des situations de conflits d'intérêts potentiels; et • rehausser les processus d'amélioration continue pour améliorer la planification prospective en intégrant des pratiques comme solliciter la rétroaction des fournisseurs et des ministères clients, préparer des résumés d'approvisionnement et des rapports de rendement des fournisseurs, et faire des examens périodiques de dossiers. 	*
L'approvisionnement en biens et services – phase I	Services gouvernementaux	2013	2	4	171	Nous recommandons que le MSG [Ministère des Services gouvernementaux] fasse rapport publiquement sur les buts et objectifs, les cibles de rendement et les résultats réels obtenus par l'unité opérationnelle de l'approvisionnement stratégique et qu'il explique les écarts entre les résultats réels et les cibles, le cas échéant.	*
Recouvrement des créances	Finances	2013	2	5	49	Nous recommandons que les ministères déterminent les comptes qui risquent de devenir prescrits par la loi et mettent en œuvre des procédures de recouvrement afin d'optimiser les recouvrements avant l'expiration de la disposition de statu quo en mai 2016.	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2015.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Recouvrement des créances	Finances	2013	2	5	61	Nous recommandons que les ministères s'échangent les coordonnées des débiteurs lorsque la loi le permet (par exemple, la Loi sur la sécurité du revenu familial ou la Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée) aux fins du recouvrement de créances.	*
Recouvrement des créances	Finances	2013	2	5	77	Étant donné la croissance rapide récente du portefeuille des prêts aux étudiants retournés au gouvernement et les ressources limitées du groupe de gestion du portefeuille de la dette, nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail continue d'élaborer, de concert avec l'unité centrale des recouvrements, une stratégie de recouvrement pour le portefeuille des prêts retournés au gouvernement incluant l'établissement d'objectifs de recouvrement et une surveillance active de ces objectifs.	*
Recouvrement des créances	Finances	2013	2	5	81	Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail inscrive les paiements en trop versés au titre de programmes d'emploi auprès du Programme de compensation de dettes par remboursement de l'Agence du revenu du Canada.	*
Recouvrement des créances	Finances	2013	2	5	88	Pour améliorer le recouvrement des prêts détenus par les entreprises, nous recommandons que de l'expertise indépendante dans le recouvrement des comptes d'entreprises soit engagée pour fournir une aide soit au ministère du Développement économique, soit à l'unité centrale des recouvrements. La mission de l'expertise devrait inclure l'élaboration d'un plan d'action visant à remédier au taux historiquement élevé de non-remboursement des prêts accordés aux entreprises au titre du développement économique.	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2015.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Recouvrement des créances	Finances	2013	2	5	99	Nous recommandons qu'un processus de rapprochement soit établi pour identifier les employés de la province qui ont un compte en souffrance pour des services vétérinaires ou toute autre créance en défaut de paiement. Des ententes de paiement ou des mesures de compensation sur le salaire devraient être prises. À l'avenir, les ministères devraient attribuer un « identifiant unique » aux individus afin de faciliter le recouvrement (par la concordance des identifiants) si une créance est en défaut de paiement.	*
Recouvrement des créances	Finances	2013	2	5	105	Nous recommandons que le ministère des Finances achève son travail visant à inscrire de façon systématique les comptes d'impôt foncier en souffrance au Programme de compensation de dettes par remboursement de l'Agence du revenu du Canada.	*
Recouvrement des créances	Finances	2013	2	5	124	Étant donné que les ententes d'amélioration actuelles quinquennales conclues avec des Premières Nations expirent en 2013, nous recommandons que le Secrétariat des affaires autochtones et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance établissent des modalités de paiement pour tous les arriérés dus avant que de nouvelles ententes d'amélioration soient signées. Le réinvestissement de fonds provinciaux (en vertu des nouvelles ententes) ne devrait pas avoir lieu avant que les modalités de paiement soient négociées.	*
Recouvrement des créances	Finances	2013	2	5	129	Nous recommandons que le ministère des Finances établisse des lignes directrices en matière de recouvrement qui assurent le traitement équitable des débiteurs.	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2015.

Domaine de vérification	Ministère ou agence	Année	Volume	Chapitre	Par.	Recommandation	État auto-déclaré
Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau – phase I	Énergie NB	2013	2	6	29	<p>À partir de nos observations sur le processus de prise de décision entourant la remise à neuf de la Centrale de Point Lepreau, nous recommandons ce qui suit pour tous les grands projets d'immobilisations qu'Énergie NB entreprendra à l'avenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le processus de prise de décision soit clairement documenté, y compris l'identification des rôles et des responsabilités de chaque acteur clé (ex. : Énergie NB, la province, entrepreneurs externes, organismes de réglementation, comme la Commission de l'énergie et des services publics, etc.), avant que des dépenses importantes ne soient engagées; • un calendrier de prise de décision soit élaboré et ait reçu l'approbation des acteurs clés; • toutes les solutions viables soient repérées et fassent l'objet d'une analyse, aussitôt que possible dans le processus; • les dépenses engagées avant la prise de décision soient limitées à ce qui est nécessaire afin d'évaluer et atténuer adéquatement les risques liés aux options considérées avant de choisir l'option préférée; • les services d'un expert externe et indépendant soient retenus pour orienter le processus de sélection de la meilleure solution; repérer et élaborer des stratégies d'atténuation de tous les risques importants; repérer les soumissionnaires préférés; et s'assurer d'obtenir le meilleur résultat possible pour les clients provinciaux; • le processus soit transparent et le public soit informé des critères à être utilisés aux fins de prise de décision, de l'avancement du processus de prise de décision et des principaux motifs appuyant la solution préférée. 	*

*Nous avons l'habitude de suivre l'état de nos recommandations d'optimisation des ressources à partir de la deuxième année suivant la publication du rapport original. Le travail de suivi sur ce chapitre sera effectué dans le cadre de notre plan de travail de 2015